

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE le 16 DÉCEMBRE 2021 à 19h00
À LA SALLE MUNICIPALE
SITUÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Sont présents: La mairesse Fanny Dupras, et

Les conseillères mesdames Marielle Gauthier et Karoline Létourneau.
Les conseillers messieurs Réjean Bernard et Jacques Michaud.

Sont absents : Les conseillères Mesdames Sophie Bouchard et Noémi Soulard.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la Présidence de la mairesse.

Assiste également à l'assemblée, Mme Lise Bégin, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

2. 21-12-253 : ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par M. Jacques Michaud et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. 21-12-254: ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

Il est proposé par Mme Karoline Létourneau, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-2024, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. 21-12-255: CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Karoline Létourneau, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h15.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorière
Lise Bégin

Mairesse
Fanny Dupras

Je, Fanny Dupras, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.